



intro

Syndicalisme et partenariat conflictuel

Pierre Reman et Georges Liénard

Pour analyser l'action sociale, il est nécessaire d'y intégrer les conflits sociaux.

La dernière décennie et, en particulier, la période se situant entre les mouvements qui ont résulté de l'échec de la tentative de conclure un nouveau pacte social pour l'emploi et la sécurité sociale en 1993 et les mouvements de protestation en lien avec le pacte de solidarité entre les générations de 2005, constitue une période conflictuelle, de négociation temporairement bloquée, entremêlée de division et de front commun entre les acteurs sociaux, mais aussi de négociation relancée. Plusieurs articles tentent de définir les caractéristiques principales de la conflictualité et leur signification.

Edmond Maire, un ancien responsable de la CFDT française, qualifiait les relations collectives comme un système de partenariat conflictuel. Pour comprendre la dynamique sociale, l'analyse lie étroitement « concertation » et « conflits » ou plus exactement processus de gestion des désaccords et des conflits, et processus de négociation débouchant soit sur un compromis considéré par les acteurs comme légitime et relativement équilibré au

sens où il entraîne des concessions de part et d'autre, soit sur un élargissement de l'espace de subordination sociale au profit des groupes « dominants¹ ».

En adossant l'un à l'autre ces deux mots, nous voulons signifier que nous ne pouvons pas comprendre la concertation sans le conflit, ni le conflit sans la concertation. Malgré leur antagonisme, ces deux formes d'action ont ceci en commun de servir le changement social « positif ou négatif » même si les apparences nous font penser le contraire surtout en ce qui concerne le conflit.

C'est sur le thème de la relation entre conflit, concertation et changement social, relation qui peut, sous certaines conditions, construire des effets qui sont des « plus » pour les diverses parties prenantes plutôt que des « moins » pour une seule des parties, que se structureront les analyses et les articles qui suivent. Pour analyser cette articulation, on peut se baser sur l'apport historique de la philosophie politique et sur l'apport de l'analyse sociologique.

Paul Ricœur (1985) mobilise à la fois l'histoire des idées politiques et l'analyse philosophique pour définir la démocratie politique, sociale et économique en fonction de trois critères. Ricœur définit de la façon suivante ces trois critères centraux : [...] « est démocratique un État qui ne se propose pas d'éliminer les conflits mais d'inventer les procédures leur permettant de s'exprimer et de rester négociables » (Ricœur, 1985); « [...] dans une ligne plus proche de la tradition de Montesquieu que de celle de Rousseau, la nécessité de diviser le pouvoir contre lui-même » (Ricœur, 1985); « [...] par rapport au pouvoir, je dirai que la démocratie est le régime dans lequel la participation à la décision est assurée à un nombre toujours plus grand de citoyens ». Ces trois critères permettent d'examiner comment et en quoi, l'articulation entre conflit, négociation conflictuelle et concertation débouchant sur des rapports sociaux de coopération estimée juste pour une période donnée induit une dynamique de régulation sociale qui incorpore des demandes de justice distributive et procédurale.

En outre, la sociologie des conflits dans les formations sociales capitalistes d'Europe occidentale permet, grâce aux apports d'Albert Hirschman, d'analyser sous quelles conditions, certains types de conflit peuvent être le ciment constitutif de la démocratie sociale et économique à côté de la démocratie politique (Hirschman, 1995, a et b). Hirschman pose la question : « Est-il possible de distinguer deux variétés de conflits sociaux : ceux qui se soldent par un résidu positif d'intégration sociale et ceux qui déchirent la société ? » (Hirschman, 1995b). Il montre par ailleurs que les conflits divisibles, c'est-à-dire bricolant de nouvelles équivalences sociales entre les acteurs sociaux en conflit et débouchant sur un compromis équilibré qui, bien que composé de « plus et de moins » répartis de façon asymétrique, permettent néanmoins de limiter les inégalités, parfois de les réduire, et assurent un ciment social. Tandis que les conflits non divisibles de type « vainqueur-vaincu » ou de

¹ Par subordination sociale, on entend que les indicateurs marquant le poids des acteurs dans les décisions et les mesures prises montrent un recul de certains acquis collectifs des travailleurs et des chômeurs, renforcent une flexibilisation négative des conditions, introduisent une responsabilisation des travailleurs sans les moyens correspondants (Liénard, Servais, 2003).

² Les « *winner-take-all-markets* » ou « marchés de vainqueurs accapareurs » sont ceux où un vainqueur raffle toute la mise (Menger, 2002), (Frank et Cook, 1995).

type « *marchés de vainqueurs accapareurs*² » induisent plutôt un résidu négatif, peuvent conduire à des guerres sociales ou civiles et ne dotent pas les groupes et les individus d'une culture développée de gestion des conflits en vue de les surpasser en retrouvant de nouveaux équilibres sociaux. Les conflits de type divisible peuvent être un facteur de développement et d'intégration sociale.

Muni de ce regard sur la fonction sociale des conflits, il est possible de synthétiser quelle approche adopter dans l'analyse des conflits en Belgique et d'examiner quels sont leurs apports à la construction de la démocratie sociale et économique dans divers domaines de la vie en société.

LA DIVERSITÉ DES CONFLITS

Notre regard sur la concertation doit donc intégrer le conflit mais pas dans un sens univoque. L'histoire sociale ancienne et récente nous indique l'extrême diversité des liens entre concertation et conflit.

Il y a bien entendu des mouvements de protestation qui se manifestent à la suite de l'échec d'une négociation ou d'un blocage de la décision. De façon tout à fait explicite, les mouvements de protestation contre le plan global de 1993 ont été la conséquence de l'incapacité des acteurs à conclure un nouveau pacte social pour l'emploi et la sécurité sociale par exemple. Michel Capron ouvrira sa réflexion sur cet échec.

Il y a des conflits qui précèdent ou servent la concertation : on connaît l'importante influence que les émeutes ouvrières de la fin du XIX^e siècle ont eue sur les commissions d'enquêtes sur la condition ouvrière et sur les premières négociations établissant un début de sécurité sociale et le socle des relations collectives.

Il y a des grèves qui participent à la construction d'un acteur représentatif et qui par-là même favorisent la conclusion d'accords collectifs. Prenons un exemple hors du champ des relations industrielles : la grève des médecins. En 1963, celle-ci a cimenté la constitution d'un syndicalisme médical qui a joué un rôle et joue un rôle important dans le système de conventions médico-mutualistes.

Il y a des conflits qui forgent des identités, créent des solidarités et favorisent la socialisation. En 1969 et 1970, deux grèves sauvages, l'une dans les mines du Limbourg, l'autre chez Michelin, ont permis de créer des solidarités entre travailleurs belges et étrangers sur la question des conditions de travail, mais ont également eu un effet de socialisation des travailleurs étrangers en leur permettant de découvrir le système belge des relations industrielles, les procédures utilisées, les usages et les organes institués ainsi que les conditions d'accès. Quatre ans plus tôt une autre grève sauvage, celle des ouvrières de la FN de

Herstal, posait radicalement la question de l'égalité de traitement et l'égalité des traitements. Même si beaucoup de travail reste à faire, ces conflits ont mis à l'ordre du jour la question de la discrimination au sein du salariat que les syndicats ont dénommée celle des « groupes spécifiques », ce qui a enrichi le programme syndical des préoccupations.

Dans beaucoup de cas, le conflit constitue une condition ou une modalité d'expression d'une question sous forme d'un mécontentement et joue donc un rôle d'information, de révélateur de questions non résolues ou de nouvelles questions sociales. C'est d'autant plus important pour le fonctionnement de la démocratie que les acteurs sociaux sont de plus en plus institutionnalisés, ce qui crée une distance entre ce qui se vit sur le terrain et ce qui s'exprime dans le champ des relations collectives.

ANALYSER LES ACTIONS

Bien entendu, c'est souvent à posteriori que la signification profonde des conflits sociaux émerge, y compris pour ceux qui sont au cœur de l'action. Au moment même, il est très difficile d'analyser leur sens et, la médiatisation aidant, les petites phrases de combat dominent les commentaires et les analyses. Pour reprendre un exemple illustre lors de la grève des médecins, le Premier ministre de l'époque a eu cette terrible sentence « J'espère qu'on ne devra pas appeler ce temps, le temps des assassins », alors qu'à posteriori, ce conflit en se clôturant par les accords de la Saint-Jean (accord quadripartite entre les organisations patronales, syndicales, mutualistes et des médecins), a permis une extension de la solidarité en assurance maladie et « ouvert un grand avenir à la médecine ». Tout cela pour dire que si les prises de position et les commentaires à chaud ont une fonction idéologique d'imputation de responsabilité, de production d'identité et de symboles dans des rapports sociaux tendus, il importe ensuite que d'une part, les acteurs impliqués dans le conflit effectuent de façon plus distanciée un travail d'évaluation et d'analyse et que d'autre part, les chercheurs effectuent un travail rigoureux et critique d'analyse dont une des plus-values consistera dans le retour sous forme d'enseignement et de formation des citoyens, des responsables sociaux et politiques.

Cette exigence d'évaluation et d'analyse des conflits doit éviter, selon nous, d'emprunter trois chemins d'interprétation.

D'abord, il y a l'interprétation selon laquelle le conflit ne sert plus à rien, qu'il aurait fait son temps. Pire, il serait contreproductif par les couts qu'il entraîne en freinant les réformes nécessaires. Ce faisant, on ignore le fait que si le conflit pose problème par les perturbations qu'il produit, il pose aussi un problème qui est l'expression d'un mécontentement au sein de rapports de pouvoir, mécontentement qui pourrait prendre d'autres formes

d'expression qui n'auraient pas les mêmes effets d'information et de production de normes. Il est dommage que les analyses et commentaires des mouvements de protestation contre des éléments du projet de pacte de solidarité entre les générations aient davantage porté sur le problème causé par le conflit que sur le problème exprimé par le conflit et cela quoi qu'on pense de l'opportunité d'avoir fait une grève interprofessionnelle sur la question. Bien entendu, il y a des coûts imputables à tout conflit, mais il y a également des coûts au non-conflit car celui-ci peut donner libre cours à des formes de défection ou de désengagement plus problématiques³ (Hirschman, 1995 a et b). Ce qu'on appelle le consensus mou dans le champ politique ne suscite-t-il pas la croissance de l'abstention ou de votes blancs, nuls ou pire de votes poujadistes ?

³ Comme le montre Albert Hirschman (1995 a et b), les acteurs peuvent, en fonction de conditions structurelles et liées à la situation, s'orienter vers la sortie ou la fuite, la prise de parole, la loyauté ou l'apathie. Chacune de ses formes de réaction a des effets sociaux différents sur la structuration des relations sociales et la construction des formes démocratiques.

Un deuxième chemin d'interprétation à éviter est celui qui présente le conflit comme une pathologie sociale. Penser le conflit comme pathologique est largement le fait de ceux qui considèrent que toute forme d'échange autre que celle qui s'opère par le marché est sous-optimale. Ce faisant, on considère que les acteurs sociaux et politiques adoptent des comportements identiques à ceux de l'homo œconomicus. On peut penser au point de vue d'un professeur d'économie publié par le Tijds. Il affirmait que le conflit lié au projet de pacte de solidarité entre les générations était le résultat d'un calcul rationnel et parfaitement égoïste des quinquagénaires. Ce calcul les conduit à se mobiliser pour faire payer la facture de leur départ précoce du marché du travail à la génération suivante. La pathologie viendrait du fait que le gouvernement décide de s'asseoir avec des lobbys qui n'ont aucune légitimité et qui ne défendent que leurs intérêts particuliers (De Grauwe, 2006). Bien entendu, la réalité a bien plus d'épaisseur que cette représentation selon laquelle tout peut s'interpréter en fonction de la seule rationalité instrumentale individuelle.

Une troisième interprétation considère les conflits contemporains comme vides de sens. Si dans le passé les rapports de domination étaient clairement établis, il n'en serait plus de même aujourd'hui étant donné la différenciation des rôles sociaux. On sait bien que le statut social dans la production peut être différent du statut social dans la consommation. Ce fait brouille les pistes d'interprétation simpliste et rend la recherche de la signification des conflits plus exigeante. Les raisons pour lesquelles un conflit éclate ou n'éclate pas sont de plus en plus diversifiées. Il reste des conflits qui concernent le partage des gains de productivité, mais de plus en plus de conflits sont liés au statut social, à la reconnaissance, et à la dimension psychologique et relationnelle des conditions de travail ainsi qu'aux identités collectives conférées par les métiers.

Françoise Piotet a montré (Piotet, 2004) que la révolution des métiers autorise des modes d'action collective et individuelle positionnés « horizontalement » par opposition à une conception verticale des emplois.

Lorsque l'université enseigne les sciences sociales, elle doit non seulement se baser sur des recherches, distinguer nettement le registre analytique et le registre de l'engagement, mais aussi se situer à propos de sa responsabilité sociale face aux tensions et conflits qui traversent la société. Elle ne peut faire l'économie d'un positionnement particulier. En effet, tout travail d'interprétation de l'action fait partie intégrante du conflit et cela, plus que jamais dans une société médiatisée qui s'y projette. D'où la nécessité d'élucider les enjeux, de clarifier les raisons pour lesquelles des réformes sont possibles ou non et enfin de suggérer des pistes de changement.

C'est ce qui constitue le moteur des analyses présentées dans les deux numéros de La Revue nouvelle⁴ qui ont voulu rendre compte — sans doute partiellement, mais de manière étayée — de la dynamique sociale actuelle. ■

⁴ Les textes publiés dans les deux dossiers (le premier est celui de juin 2006) sont issus d'un colloque organisé par la Fopes en l'honneur de l'éméritat de Michel Molitor et de celui de Michel Capron

Éléments de bibliographie

De Grauwe P, (2006), « Regering en vakbonden negeren de jongeren », *De Tijd*, 11 octobre.

Frank R., Cook P., (1995), *The Winner-Take-All Society*, New-York, The Free Press.

Hirschman, A., (1995, a), *Défection et prise de parole*, Paris Fayard.

Hirschman, A., (1995,b) *Un certain penchant à l'autosubversion*, Paris, Fayard.

Liénard G., Servais E., (parution 2003), « Logiques de domination et de pouvoir. Éléments pour une théorie multipolaire de l'action », dans *Revue de l'institut de sociologie*, 2002/1-4, université libre de Bruxelles, p. 61-77.

Menger P.-M., (2002), *Portrait de l'artiste en travailleur. Métamorphoses du capitalisme*, Paris, Seuil.

Piotet F, « Travail et action collective », dans *La Revue nouvelle*, mars 2004, n° 3, p. 54 à 72.

Ricœur P., (1985), « Éthique et Politique », dans *Esprit*, n° 101, mai 1985, p. 1-11.

Ricœur P., (1991), *Lectures 1. Autour du Politique*, Paris, Le Seuil.